

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Rapport 2023 de l'Observatoire des armes à sous-munitions Cluster Munition Monitor 2023

A partir du 3 août 2023

Statut de la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions

- La convention se porte bien, avec un total de 112 États parties et 12 signataires. Le dernier pays à avoir adhéré à la convention est le Soudan du Sud, en août 2023, tandis que le Nigeria l'a ratifiée en février 2023.
- Une résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) promouvant la convention a été adoptée en décembre 2022 par 144 États, dont 36 non-signataires de la convention. La Russie a été le seul pays à voter contre.

Utilisation d'armes à sous-munitions

- Aucune nouvelle utilisation d'armes à sous-munitions par un État partie n'a été identifiée depuis l'adoption de la convention en mai 2008.
- Les armes à sous-munitions ont été largement utilisées en Ukraine au cours de la période couverte par le rapport (d'août 2022 à juillet 2023), tandis que de nouvelles utilisations ont également été enregistrées au Myanmar et en Syrie.
- La Russie a utilisé des armes à sous-munitions à plusieurs reprises en Ukraine depuis qu'elle a envahi le pays le 24 février 2022, tandis que les forces ukrainiennes les ont également utilisées.

Victimes et contamination

- Au niveau mondial, 1 172 nouvelles victimes d'armes à sous-munitions ont été recensées en 2022, dans huit pays. Il s'agit du nombre annuel le plus élevé de personnes tuées et blessées par des armes à sous-munitions que l'Observatoire ait enregistré depuis son premier rapport publié en 2010.
- Sur le total des victimes recensées en 2022, 987 ont été causées par des attaques par armes à sous-munitions, dont la grande majorité (890) en Ukraine. Auparavant, en 2021, aucune nouvelle victime n'avait été enregistrée à la suite d'attaques par armes à sous-munitions dans le monde ; toutes avaient été causées par des restes d'armes à sous-munitions.
- Les restes d'armes à sous-munitions ont fait au moins 185 victimes dans le monde en 2022, contre 149 en 2021.
- Dans ses rapports depuis 2010, l'Observatoire a montré comment les restes d'armes à sous-munitions, en particulier les sous-munitions, touchent de manière disproportionnée les civils, les enfants étant particulièrement exposés à ce risque.

- En 2022, les civils représentaient 95% des victimes d'armes à sous-munitions.
- Les enfants représentaient 71% des victimes de restes d'armes à sous-munitions dont le groupe d'âge était connu.
- Un total de 29 pays et autres territoires sont contaminés, ou suspectés de l'être, par des restes d'armes à sous-munitions ; parmi eux 11 sont des États parties à la convention, dont le Soudan du Sud, dernier pays à avoir adhéré à la convention.

Destruction des stocks et rétention

- Depuis l'adoption de la convention en 2008, les États parties ont détruit 99% des stocks d'armes à sous-munitions déclarés, soit 1,48 million d'armes à sous-munitions et 178,5 millions de sous-munitions.
- La Bulgarie a détruit ses derniers stocks d'armes à sous-munitions en juin 2023. La Bulgarie, le Pérou et la Slovaquie ont détruit au total au moins 4 166 armes à sous-munitions et 134 598 sous-munitions stockées, au cours de l'année 2022 et du premier semestre 2023.
- Il n'est pas certain que l'Afrique du Sud parvienne à respecter la date butoir pour la destruction de ses stocks fixée au 1er novembre 2023.
- Seuls 11 États parties conservent des armes à sous-munitions actives à des fins de recherche et de formation autorisées, l'Allemagne étant le pays qui en conserve le plus grand nombre. En 2022, la Belgique a détruit 95% des armes à sous-munitions qu'elle conservait.

Déminage des restes d'armes à sous-munitions

- En 2022, environ 93 km² de terres contaminées par des armes à sous-munitions ont été dépollués par les États parties, et 75 725 restes d'armes à sous-munitions ont été détruites, principalement des sous-munitions non-explosées. Cela représente une augmentation par rapport aux 61 km² dépollués en 2021, mais une légère diminution par rapport aux 81 000 sous-munitions détruites la même année.
- À la fin de l'année 2022, la Somalie était le seul État partie qui travaillait encore en vue de sa date butoir initiale de déminage du 1er mars 2026, mais sa capacité à la respecter était incertaine.
- Les autres États parties contaminés ont demandé la prolongation de leurs délais de déminage initial, notamment l'Irak jusqu'en 2028 et la Mauritanie jusqu'en 2026. Ces deux demandes de prolongation seront examinées lors de la onzième Réunion des États parties, en septembre 2023.

Éducation aux risques

- En 2022, les États parties touchés ont dispensé une éducation au risque mettant en garde contre les dangers des restes d'armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre (REG) à l'intention des hommes (35,3%), des femmes (13%), des garçons (30,3%) et des filles (21,4%).

- En 2022, les hommes et les garçons demeuraient le groupe le plus exposé. Les groupes à risque spécifiquement ciblés étaient les agriculteurs, les bergers et les éleveurs, les personnes collectant du bois et d'autres ressources, les communautés nomades, les personnes déplacées internes et les réfugiés.
- Les impacts socio-économiques à long terme de la pandémie de COVID-19 sont restés un motif de prise de risque, en particulier en République démocratique populaire lao et au Liban, où les gens ont été contraints de recourir à des mécanismes d'adaptation les mettant en danger, tels que la collecte de ferraille et l'entrée dans des zones dangereuses pour des emplois précaires ou pour chercher de la nourriture afin de tenter de compenser la diminution de ressources.

Assistance aux victimes

- Des efforts pour répondre aux besoins des victimes d'armes à sous-munitions et pour assurer l'accessibilité et la durabilité des services de réadaptation physique ont été signalés dans la plupart des États parties où des victimes ont été signalées. Toutefois, les pays les plus touchés ont continué à dépendre d'un soutien international de plus en plus rare pour l'assistance aux victimes.
- Les services d'assistance aux victimes ont rencontré des difficultés en Afghanistan, au Liban et en Somalie, où les systèmes de santé ont été confrontés à des pénuries dues à des crises économiques nationales majeures. Les conflits en cours dans les pays touchés par les armes à sous-munitions n'ayant pas adhéré à la convention, notamment le Myanmar, la Syrie, l'Ukraine et le Yémen, ont également entravé la fourniture d'une assistance vitale aux victimes tout en contribuant à la fragilité des systèmes de santé.
- Les organisations internationales et les partenaires locaux ont continué à combler les lacunes majeures en matière de disponibilité, d'accessibilité et de durabilité des services de soins de santé et de réadaptation dans de nombreux États parties. Le Soudan du Sud, dernier pays à avoir adhéré à la convention, a fait état d'une situation catastrophique en matière d'assistance aux victimes, et les ONG internationales sont responsables de 80% de la prestation des services de santé dans le pays.
- L'Irak, la RDP lao et le Liban ont été signalés comme étant en train de mettre à jour leurs normes nationales respectives d'assistance aux victimes, afin de les aligner sur la norme internationale de l'action contre les mines (NILAM) 13.10 relative à l'assistance aux victimes.

Production

- Aucun des 16 pays qui produisent encore des armes à sous-munitions, ou se réservent le droit de le faire, n'est partie à la convention.
- La Russie a continué de produire des nouvelles armes à sous-munitions en 2022, dont au moins deux types nouvellement développés que ses forces ont utilisés en Ukraine depuis le début de l'année 2022.
- Aux États-Unis, le dernier fabricant d'armes à sous-munitions a mis fin à sa production en 2016. Pourtant, les États-Unis développent et produisent des armes de remplacement qui

peuvent encore entrer dans la définition des armes à sous-munitions interdites par la convention.

Transfert

- L'Ukraine demande publiquement à être approvisionnée en armes à sous-munitions depuis 2022. En juillet 2023, les États-Unis ont annoncé qu'ils transféreraient à l'Ukraine une quantité non précisée d'armes à sous-munitions stockées. Les armes à sous-munitions de 155 mm délivrées par l'artillerie contiennent des sous-munitions de munitions conventionnelles améliorées à double usage (*dual-purpose improved conventional munition*, DPICM) dont le taux d'échec est inférieur à 2,35%, mais les États-Unis n'ont pas expliqué comment ils étaient parvenus à ce chiffre.
- Les chefs d'États et officiels d'au moins 21 pays ont exprimé leur inquiétude au sujet des armes à sous-munitions après la décision des États-Unis de les transférer à l'Ukraine.
- L'Ukraine pourrait avoir acquis des armes à sous-munitions auprès d'autres pays en 2022 et/ou 2023, mais les pays concernés ont démenti les informations faisant état de tels transferts.
- Par le passé, au moins 15 pays ont transféré plus de 50 types d'armes à sous-munitions à au moins 60 autres pays.

Rapports de transparence

- Au total, 104 États parties ont soumis un rapport initial de transparence, en vertu de l'Article 7 de la convention. Sur les huit États parties qui n'ont toujours pas remis leurs rapports initiaux de transparence, le Cap-Vert et les Comores accusent un retard de plus d'une décennie.
- Le respect de l'obligation de transparence a été sporadique, sachant que plus de la moitié des États parties ne fournissent pas de rapports de transparence chaque année.

Législation nationale

- Niué a été le dernier pays à adopter une législation nationale spécifique pour régir la mise en œuvre de la convention sur les armes à sous-munitions en 2021, ce qui porte à 33 le nombre total d'États parties disposant de lois de mise en œuvre spécifiques pour la convention.
- Au total, 22 États parties prévoient ou sont en train d'élaborer, de réviser ou d'adopter des mesures législatives spécifiques pour mettre en œuvre la convention, tandis que 43 États parties considèrent que leurs lois et réglementations existantes sont suffisantes.